

PRETS DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) AUX HABITANTS :

ORGANISATION ET MODALITES POUR LES MAIRIES

Référente technique : Alais CORNEMENT : 06 02 49 00 19 / alais.cornement@cc-vallee-herault.fr

I. Récupération des vélos à la CCVH le mardi 1^{er} avril :

Le vélo sera récupéré auprès du service mobilité de la CCVH le mardi 1^{er} avril au Parc Camalcé. Vous pouvez appeler Alais CORNEMENT pour programmer un rendez-vous.

Ce moment permettra également d'expliquer la prise en main du VAE au référent mairie.

II. Le jour du retrait par un usager:

Accessoires :

- ✓ 1 Antivol
- ✓ 1 Batterie et son chargeur
- ✓ 1 casque
- ✓ Clés : batterie et antivol

1) Lors de la mise à disposition gratuite du vélo aux emprunteurs de votre commune vous devrez constituer un dossier comportant :

- une pièce d'identité,
- un justificatif de domicile,
- une assurance de responsabilité civile,
- un chèque de caution à l'ordre de MOBILÉCO de 500 euros (non encaissé),
- la signature du contrat de location que la CCVH vous met à disposition.

2) Le contrat de location sera signé par la mairie et l'emprunteur en deux exemplaires (un pour l'emprunteur, un pour le dossier).

3) Une fois que les documents nécessaires au contrat sont à votre disposition, ils doivent être scannés et envoyés au service mobilité de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, à l'adresse alais.cornement@cc-vallee-herault.fr.

III. Retour des vélos en mairie :

1) Un contrôle visuel des vélos devra être effectué par l'agent communal. En cas d'avarie sur le vélo, contacter le service mobilité au 04 67 67 16 74 ou au 06 02 49 00 19.

2) Il est important de vérifier la présence de l'ensemble des accessoires également.

2) Recharger les batteries si besoin (environ 4h pour recharger complètement une batterie)

3) S'il n'y a pas de dégradation et si l'ensemble des équipements est restitué, restitution du Chèque de caution à l'emprunteur.

Dans le cas contraire, appeler notre prestataire, Mobileco au 04 84 25 01 63 qui jugera d'une éventuelle intervention sur le vélo. Si Mobileco prévoit une réparation, le chèque de caution sera ramené au service mobilité de la CCVH lors de la restitution du vélo. Si Mobileco ne juge pas nécessaire de réparer, le chèque sera rendu au loueur.

IV. Restitution des vélos à la CCVH le mardi 29 avril au plus tard :

Le vélo devra être restitué au service mobilité, situé au Parc Camalcé à Gignac.

Ne pas oublier de restituer l'ensemble des accessoires mis à votre disposition le jour du prêt.

A remplir au fur et à mesure pour le bilan du dispositif :

Bilan 2025 prêt des VAE

Commune :

GENRE	Nombre de location	TYPE DE TRAJET			Âge	NIVEAU DE SATISFACTION			COMMENTAIRE
		Domicile/Travail	Loisir	Quotidien		très content	content	Pas content	
Femme					18/30: 30/40: 40/50: 50/60: + de 60:				
Homme					18/30: 30/40: 40/50: 50/60: + de 60:				